

3C+ numérique
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 8 000 euros
Siège social : 74 rue Henri Chevalier
55000 L ISLE EN RIGAULT
RCS BAR LE DUC 811 246 198

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 12 AOUT 2025

L'an 2025,
Le 12 août,
A 9 heures,

La société GROUPE LEPLOMB, Société par actions simplifiée au capital de 343 000 euros, ayant son siège social 74 rue Henri Chevalier, 55000 LISLE EN RIGAULT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS BAR LE DUC 822 408 183, Représentée par sa Présidente, Madame Christelle POTIER,

Associée unique de la société 3C+ numérique,

En présence de Madame Christelle POTIER, Présidente non associée de la Société,

I – Après avoir préalablement exposé ce qui suit :

Suivant acte sous seing privé en date du 31 mars 2025, un projet de fusion a été conclu entre les sociétés FIBR'EST et 3+numérique, prévoyant l'absorption par notre Société de la société FIBR'EST. Suivant récépissés de dépôts en date du 2 juillet 2025, le projet de traité a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BAR LE DUC pour chacune des deux sociétés. Un avis de projet de fusion a été inséré : - pour la société FIBR'EST au BODACC A annonce n°1396 du 8 juillet 2025, - pour la société 3C+numérique au BODACC A annonce n°1395 du 8 juillet 2025. Après l'expiration du délai de trente jours, à compter de l'insertion de ces avis au BODACC, aucune opposition n'a été effectuée.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation du projet de fusion prévoyant l'absorption de la société FIBR'EST par la société 3C+numérique,
- Constatation de la réalisation de la fusion et de la dissolution simultanée sans liquidation de la société FIBR'EST,
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts relatif aux apports,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance :

- du projet de fusion, signé le 31 mars 2025 avec la société FIBR'EST, Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 74 Rue Henri Chevalier 55000 L'ISLE EN RIGAULT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 841 558 216 RCS BAR LE DUC,
- des comptes annuels des sociétés FIBR'EST et 3C+numérique arrêtés au 30 septembre 2024,

Approuve :

- le projet de traité dans toutes ses dispositions et la fusion qu'il prévoit, aux termes duquel la société absorbée FIBR'EST fait apport à titre de fusion-absorption à la société 3C+numérique de la totalité de son patrimoine, actif et passif,
- l'évaluation, à partir des valeurs nettes comptables figurant dans les comptes annuels de la société FIBR'EST arrêtés au 30 septembre 2024, des éléments d'actif apportés, d'un montant de 129 490,14 euros et des éléments de passif pris en charge, d'un montant de 55 951,48 euros, soit un actif net apporté égal à 73 538,66 euros,

Et décide qu'en raison de la détention par la société GROUPE LEPLOMB de la totalité des parts composant le capital de la société FIBR'EST et de la société 3C+numérique depuis la date du dépôt au greffe du Tribunal de commerce du projet de fusion jusqu'à ce jour, cet apport ne sera pas rémunéré par une augmentation de capital, et que la société absorbée sera immédiatement dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Conformément aux dispositions comptables applicables (règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2019-06 du 8 novembre 2019 homologué par arrêté du 26 décembre 2019), la contrepartie des apports de la société absorbée sera inscrite en report à nouveau dans les comptes de la société absorbante.

La valeur brute et les éventuelles dépréciations des titres de la société absorbée seront ajoutées à la valeur brute et aux éventuelles dépréciations des titres de la Société absorbante dans les comptes de notre société mère.

La fusion prendra effet rétroactivement au 1er octobre 2024, d'un point de vue comptable et fiscal.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société FIBR'EST depuis le 1^{er} octobre 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société 3C+numérique.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée unique, comme conséquence de la décision précédente, constate la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société FIBR'EST par la société 3C+numérique et la dissolution sans liquidation de la société FIBR'EST à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique décide, comme conséquence des décisions qui précèdent, de modifier l'article 6 des statuts relatif aux apports qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté in fine de cet article le paragraphe suivant :

"L'Associée unique suivant décision en date du 12 août 2025 a approuvé la fusion par voie d'absorption par la Société de la société FIBR'EST, Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 74 Rue Henri Chevalier 55000 L'ISLE EN RIGAUT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 841 558 216 RCS BAR LE DUC, il a été fait apport du patrimoine de cette Société, la valeur nette des biens apportés s'élevant à 73 538,66 euros ; en raison de la détention par la Société GROUPE LEPLOMB de la totalité du capital de la société FIBR'EST et de la Société dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, cet apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital."

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**GROUPE LEPLOMB
Madame Christelle POTIER**

GROUPE LEPLOMB
SETRS - 304 N - HD GRAND EST - FIBR'EST
74 rue Henri Chevalier
55000 L'ISLE EN RIGAUT
Tél. 03 29 70 99 90
SIRET 822 408 183 00017 - APE 7010Z